

Monts-de-Corsier, le 25 septembre 2023

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 1 / 2023-2024

Séance du lundi 25 septembre 2023

Le Conseil communal est convoqué le 25 septembre 2023 à 19h00 à la Chapelle des Monts.

Présidence : M. François Rittmeyer, Président du Conseil communal

Scrutatrices : Mme Leila Khouri Dagher

Mme Carvi Stucki, suppléante

Secrétaire : Mme Céline Morier

Sont présent·e·s : 40 Conseillères et Conseillers communaux (sur 59)

Excusé·e·s (17) : Mmes Margrith Bussy, Monica Engheben, Amandine Ferré, Enrica Valentino, Anne Volet

MM. Florian Amstutz, Jérôme Cherix, Fabrice Coppex, Michel Crausaz, Martin Eichenberger, Luc Eisenhut, Xavier Fonjallaz, Jacques Keller, Claudio Monti, Marceau Rapsode, Florent Rouge, Urs Shluechter

Absent·e·s (2) : Mme Valentine Reynes, M. Ezekiel Bürki,

Excusés :

M. Pierre-André Debétaz, Municipal

Mme Nena Simic, Huissière

Il est 19h00 lorsque **M. François Rittmeyer**, Président, ouvre la séance.

M. le Président

Bonsoir à tous,

Je souhaite à tous la bienvenue dans cette salle de la chapelle des Monts-de-Corsier pour la première séance de cette 3ème année de législature.

Je salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. Ch. Hertzeisen répondant police de proximité, le public et la presse.

Je vous rappelle que vos messages d'excuse sont à envoyer par messagerie non pas au greffe municipal mais à la secrétaire du Conseil.

Le secrétariat dispose maintenant d'une adresse messagerie :

secretariat.conseil@corsier-sur-vevey.ch.

Et celle de la présidence est maintenant :

presidence.conseil@corsier-sur-vevey.ch.

1. Appel

Avec 37 conseillères et conseillers présent à l'appel, le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer. Des conseillers ont annoncé leur arrivée tardive.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président

Je vous signale une petite erreur au point 11, il s'agit du préavis 12 et non pas 13.

Le bureau a reçu deux postulats et une interpellation.

- Le premier postulat, déposé par Madame Meier, que vous avez tous reçu, appuyé par une pétition ayant réuni 101 signatures d'habitantes et habitants des Monts-de-Corsier, s'intitulait « Continuation du déblaiement de la neige sur des tronçons de chemins privés »

Suite à la réunion de préparation de la Concorde pour cette séance, ce postulat a été retiré.

- Le deuxième postulat a été déposé par Monsieur François Morier-Genoud au nom des Vert.e.s. Il s'intitule « *Collaboration intercommunale avec Vevey pour la mise en conformité des arrêts de bus du Chemin Vert, la réfection de celui-ci ainsi que la mise en place des conduites de chauffage à distance.* »

Nous le traiterons au point 12.1 de l'ordre du jour.

- L'interpellation, signée par plus de 5 membres du Conseil est déposée par Monsieur Tiago Ribeiro au nom de La Gauche. Elle s'intitule « *Canicule et dangers pour les plus jeunes* »

Nous la traiterons au point 13.1 de l'ordre du jour.

Ordre du jour modifié :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023
4. Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)
5. Élection d'un membre à la commission de gestion
6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives
7. Communications de la Municipalité
8. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité
9. **Préavis n° 10/2023** : Demande de crédit d'étude en vue de la réfection de de l'amélioration énergétique de l'immeuble sis à la rue Centrale 3
10. **Préavis n° 11/2023** : Demande de crédit pour la rénovation de l'édicule des WC publics de la Place du temple
11. **Préavis n° 12/2023** : Arrêté d'imposition pour l'année 2024
12. Développement des motions et postulats
 - 12.1. *Postulat : « Collaboration intercommunale avec Vevey pour la mise en conformité des arrêts de bus du Chemin Vert, la réfection de celui-ci ainsi que la mise en place des conduites de chauffage à distance » de M. François Morier-Genoud*
13. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité
 - 13.1. *Interpellation – Canicule et dangers pour les plus jeunes de M. Tiago Ribeiro*
14. Voeux, questions, divers et propositions individuelles

Nous pouvons passer au Vote

Ceux qui sont en faveur de l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié le font savoir par un lever de main ?

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023

M. le Président

Y-a-t-il des remarques au sujet de ce PV ?

M. Patrick Groux (C)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la page 16 à l'avant dernier paragraphe :

Je dis que « c'est uniquement les hauts revenus qui vont gagner », mais ce n'est pas dans le futur, cela fait 10 ans que la situation est pérenne, donc il faut noter « les hauts revenus qui ont gagné de grosses sommes depuis 10 ans.

Soit une perte d'environ CHF 200.- et pas CHF 300.-, pour un revenu déclaré de CHF 100'000.-

Merci de rajouter ces précisions.

Modifications :

... c'est uniquement les hauts revenus qui ont gagné de grosses sommes depuis 10 ans. Rien n'est entrepris pour les familles qui ont deux enfants, soit une perte d'environ CHF 200.00, pour un revenu déclaré de CHF 100'000.-.

Arrivée de M. Benjamin Bigler 19h12

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité (4 abstentions).

M. le Président remercie Madame Christine Cuénod Cochard pour son excellent travail.

4. Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

M. le Président

Le bureau a reçu la lettre de démission du Conseil communal de Monsieur Nicolas Ferrari du groupe Les Vert.e.s et La gauche (VG) : *lecture*.

Je remercie Monsieur Nicolas Ferrari pour son apport dans notre Conseil et lui souhaite une bonne suite dans ses vies personnelles et professionnelles.

Le groupe Les Vert.e.s et La Gauche présente Madame Elsa Duchesne des Monts-de-Corsier en remplacement de Monsieur Ferrari.

La candidature de Madame Elsa Duchesne est bien parrainée par six citoyennes et citoyens de la liste originale de parrainage des Vert.e.s. La candidature de Madame Duchesne est donc recevable.

Je passe la parole à Monsieur Olivier Schorer pour une présentation de Madame Duchesne.

Arrivée de M. Jérôme Bas 19h16

M. Olivier Schorer (VG)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Elsa Duschesne a 19 ans et elle aime beaucoup la lecture de tout genre, les sports tels que le volley, la danse et le fitness et les arts comme le théâtre, la musique et tous les autres arts visuels. Actuellement elle est étudiante au gymnase de Burier en philo-psycho, à l'avenir elle souhaite pouvoir continuer soit dans la psychologie et se spécialiser en criminologie soit en thérapie du développement des personnes neuro-atypiques, ou prendre un tout autre chemin et se lancer dans la physiothérapie. Habitant aux Monts-de-Corsier depuis 13 ans, elle s'est rendue compte

que malgré cette majeure partie de sa vie passé ici, elle ne connaissait malheureusement pas très bien ce qui l'entourait et souhaitait en apprendre plus. En ce qui concerne le raisonnement qui l'amène ici aujourd'hui au Conseil communal, elle trouve essentiel de garder une part de curiosité, car c'est ce qui la pousse à se mettre dans de nouvelles situations et à s'épanouir dans un espace riche en diversité. Devenir conseillère communale est un grand pas pour elle dans l'engagement politique et s'impliquer chez les Vert-e-s lui tient à cœur, car ceux-ci promeuvent notamment des valeurs de durabilité, d'ouverture et d'intégrité qui lui sont précieuses. Elle pense avoir plein de choses à découvrir et souhaite apporter un point de vue pertinent sur les sujets abordés lors des Conseils. Pour terminer cette présentation, elle espère être bien reçue parmi nous et se réjouit de continuer cette législature avec nous tous.

M. le Président

Merci beaucoup !

Madame Elsa Duchesne je vous invite à venir jusqu'à moi afin de procéder à votre assermentation et de prêter serment.

Je vais vous faire lecture de l'article 5 du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, après quoi vous serez priée de lever la main droite en disant solennellement « je le promets ».

Je prie l'assemblée de se lever, en signe de solennité et de profiter de ré-entendre la promesse que vous avez tous et toutes faite. Assermentation selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

Merci beaucoup, je vous félicite et vous souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil. Je souhaite que votre travail de conseillère communale vous apporte du plaisir et des enseignements nouveaux. Les membres du Conseil, les habitantes et habitants de notre Commune vous remercient d'avance pour votre apport.

Vous pouvez maintenant prendre place officiellement dans l'assemblée.

5. Élection d'un membre à la commission de gestion

M. le Président

Le nombre de membres de la commission de gestion s'est fortement réduit.

- Messieurs Mario Del Vecchio et Christofer Borloz de l'Alliance, ainsi que Fabrice Coppex de la Concorde ont démissionné.
- Monsieur Nicolas Luyet de l'Alliance a été élu au mois de juin.
- Le bureau a reçu les démissions de Madame Jocelyne Henry et de Monsieur François Morier-Genoud du groupe Les vert.e.s et La Gauche.
- La Concorde vous présente la candidature de Madame Monica Engheben pour remplacer Monsieur Coppex.

Cette dernière étant absente pour cause de maladie, elle sera élue lors de notre prochaine séance. Il manque toujours deux membres des Vert.e.s et La Gauche et un membre de l'Alliance.

Je peux comprendre les réticences à vouloir rejoindre cette commission. En effet, la première motivation est certainement de se sentir utile et la deuxième est d'être remercié. Mais notre Conseil se doit d'avoir 7 membres dans cette commission permanente. C'est au printemps que le travail se fait, l'automne étant là pour le choix des thèmes à étudier.

Je prie les groupes des Vert.e.s et La Gauche et de l'Alliance de présenter leurs candidats à notre prochaine séance.

Mme Arianne Rouge, Syndique

Je vous suggère d'élire Mme Engheben ce soir, si elle n'a pas été nommée par ce Conseil cela signifie que jusqu'au mois de décembre, elle ne pourra pas participer aux séances de la commission de gestion. Si vous êtes d'accord, même si elle est absente car vous la connaissez déjà. C'est une proposition que je vous sou mets M. le Président.

M. le Président estime qu'il s'agit d'une bonne idée, il passe à la nomination.

Il passe la parole à Madame Martine Meier pour une présentation de Madame Monica Engheben.

Mme Martine Meier (C)

Je suis fort ennuyée M. le Président car sachant que Mme Engheben était malade, je n'ai pas pris mon texte de présentation avec moi. Je me permets de vous dire quelques mots, Mme Engheben a une expérience politique bien supérieure à toutes les personnes ici réunies, dans deux cantons différents, à Fribourg et à Neuchâtel au niveau de la politique cantonale. Jusqu'à présent sont apport au sein de la Concorde a été fortement apprécié. Je vous recommande d'élire Mme Engheben comme membre de la commission de gestion au sein de laquelle son efficacité, je n'en doute pas, sera vraiment utile.

Texte reçu après le Conseil

« Habitante de Corsier depuis 2017, Monica Engheben siège au Conseil depuis 2022 (Concorde). Au niveau professionnel, elle est indépendante depuis 2014 et notamment coach des décideurs. Ce sont surtout ses expériences passées comme secrétaire générale du Grand Conseil et d'ancienne Chancelière d'Etat qu'elle désire mettre au service de la Cogest. Elle connaît bien les rouages administratifs, ayant également eu l'occasion, à travers divers mandats, de voir fonctionner les petites et moyennes communes vaudoises. »

M. le Président

Merci beaucoup ! Y-a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Madame Monica Engheben par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Je remercie Madame Monica Engheben pour son engagement et lui souhaite du plaisir et un bon travail dans notre commission de gestion.

6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

Correspondances :

1. Le 25 juillet nous avons reçu une demande de participation au jury du concours « Lavaux d'or » organisé par l'Association Lavaux patrimoine mondial.
Je remercie Monsieur Coppex d'avoir accepté d'y représenter notre Commune.
2. Le 21 août, nous avons reçu une lettre de Monsieur Roberto Trüb, président de l'ASICC nous informant de sa démission.
Cette lettre a été transmise à nos six délégués à l'ASICC. Elle est à disposition à qui la demandera.
3. Le 22 août, votre président a représenté notre Conseil à la conférence « Devenez génial, à l'heure où les machines deviennent intelligentes » du 21 septembre de l'association Promove – promotion économique.

4. Le 17 septembre votre président a représenté notre Conseil à la belle fête des 125 ans de la fanfare des Monts-de-Corsier. Je félicite encore la fanfare pour cet anniversaire.
5. Le 25 septembre le bureau a reçu une offre de l'entreprise COMEGA Sàrl pour des formations qui concernent les politiques communales.

Communications :

Je n'avais pas prévu d'en parler, mais suite à une demande de la Concorde et à divers bruits qui circulent, je me dois de préciser certains points concernant le nombre de séances et la planification 2024, objet des communications 1 à 3 ci-dessous.

1) Nombre de séances du Conseil

Nos tâches sont de délibérer sur les objets déposés par la Municipalité ou sur ceux proposés par les conseillères et conseillers et de prendre des décisions.

Nous sommes élus par nos concitoyennes et concitoyens pour cela.

Pour ce faire, il faut du temps et de la discipline.

Soit nous prévoyons plus de séances et elles devraient être raisonnablement longues, soit nous en restons à 4 séances et elles seront assurément très longues.

Sans oublier le désagrément de ces dernières, la fatigue se faisant sentir cela ne favorise pas du bon travail.

La Municipalité a proposé, pour 2024, 5 séances et une de réserve à fixer.

Comme il est plus facile de supprimer une séance que de l'agender au dernier moment, votre bureau a proposé de planifier 6 séances.

Il a en outre décidé de supprimer, au moins trois semaines avant, toute séance où il n'y aurait pas de préavis ni de dépôt urgent ou autre.

Rappelons que les communes de St-Légier, et aussi celle de Blonay, proche de notre taille, avaient entre 8 et 10 séances par année avant la fusion.

2) Séance du 30 octobre :

La Municipalité a informé le bureau qu'il n'y aura pas de préavis.

La première idée du bureau était de tout de même la maintenir afin de décharger cette séance de septembre, avec son apéro, et celle de décembre, toujours chargée avec le budget.

Nous avons demandé aux groupes s'ils avaient des dépôts à faire et s'ils pouvaient être fait en octobre. Seuls les Vert.e.s en avait un.

Nous avons alors décidé de demander aux Vert.e.s de présenter leur dépôt durant cette séance et le bureau fera de même avec ses communications.

Ainsi, la séance du 30 octobre pourrait probablement être supprimée.

Comme indiqué dans les correspondances, ce jour nous avons reçu la proposition de formation sur les politiques communales de l'entreprise COMEGA Sàrl.

Je pense qu'une telle formation est nécessaire pour tous car les autorités de notre commune, Conseil et Municipalité, doivent aller vers un travail encore meilleur et vers une bonne collaboration, saine et respectueuse, afin de faire avancer notre cité.

Cette formation devrait même plaire à la Municipalité puisque l'on parle au chapitre 2 du "Risque de la cogestion".

J'ai contacté cette entreprise. La formation durerait deux heures, les coûts seraient dans l'ordre des 900 francs, ce qui me paraît correct, et ils pourraient nous la donner le lundi 30 octobre au soir.

Mais bien sûr, toute formation est utile seulement si on en veut.

J'ai fait un appel au bureau dans la journée et les retours, pour ceux qui ont pu le faire, sont positifs.

J'ouvre maintenant le débat sur ce sujet, à la suite de quoi, je vous demanderais de vous prononcer sur :

- 1) L'opportunité d'organiser une telle formation
- 2) L'opportunité de l'organiser lors de la séance du 30 octobre et de débiter cette séance par les communications non urgentes du bureau, ce qui allégerait la présente séance.

Je rajoute que cela permettrait de passer presque toutes les communications du bureau à la séance du 30 octobre et nous n'aurions pas besoin de les faire en décembre et également si vous avez lu à la page 2 des communications Municipale, Mme Maurine Volet pourrait également nous présenter son travail lors de cette séance.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Régis Duchesne (VG)

Pour pouvoir me prononcer, j'aimerais connaître l'intitulé de la formation et avoir un résumé du programme qui nous sera proposé lors de cette formation.

M. le Président

Il faudra encore discuter avec cette entreprise et cela dépendra de qui est présent, si la Municipalité est aussi intéressée, si nous serons tous présents ou pas.

Lecture par le président de la proposition de programme du cours.

Mme Jessica Ribeiro (VG)

Je m'interroge par rapport à cette formation, sachant que nous avons déjà eu Madame le Préfet, qui est venue il y a peu nous donner des explications et après il y a aussi la responsabilité des partis de renseigner leurs membres sur comment utiliser les différents outils démocratiques. Je souhaite souligner que le temps des conseillères et conseillers est précieux, nous sommes tous bénévoles et je pense qu'il faut vraiment faire attention à cela. Sachant qu'à chaque Conseil nous élisons de nouveaux conseillers, il y a peut-être un peu de fatigue parfois et de manque de motivation auquel il faut faire attention. Nous augmentons le nombre de séances, la durée des séances, si nous rajoutons encore des événements, il faut faire attention à ne pas surcharger les gens qui sont professionnellement engagés, au niveau associatif, etc.

Je serai plutôt défavorable, même si une formation peut toujours être utile, je pense que nous avons déjà ce qu'il faut au sein de ce Conseil.

Nous vivons aussi de la richesse de nos débats, des dépôts qui sont réguliers, je pense que nous savons tous utiliser les différents moyens à notre disposition.

Mme Françoise Cork Levet (VG)

Mme Ribeiro a parlé de la très intéressante présentation de Madame le Préfet, mais c'était il y a trois ans. Nous avons beaucoup de nouveaux conseillers et il me semble qu'il s'agit d'une bonne idée de faire une formation le 30 octobre, date que nous avons agendé, ce qui permettrait de rafraîchir les connaissances de chacun. Pourquoi devons-nous toujours aller vers le Président ou la secrétaire pour savoir ce que nous devons faire. Nous remettre des informations en tête c'est capital et je trouve que c'est une bonne idée.

M. le Président

J'ajouterai que nous avons pas mal sollicité le service juridique des communes, auprès du canton etc, je pense que nous avons beaucoup de choses à savoir et à apprendre, surtout du côté du Conseil, mais aussi du côté de la Municipalité.

M. Tiago Ribeiro (VG)

Il y a deux points sur lesquels je veux revenir, l'organe qui organise cette formation, personnellement je ne le connais pas, je ne sais pas s'il s'agit d'une association ou d'un cabinet. J'aurais aimé avoir des informations concernant cette association ou société qui organise cette formation. Je trouve l'idée de proposer une formation intéressante, mais étant un organe délibérant, je pense qu'il faudrait que la formation soit proposée avec un délai d'inscription assez rapproché pour voir avec cette société ce qui peut être fait. Cela me paraît mal avisé de la faire figurer à l'ordre du jour alors que nous recevons des jetons de présences et que nous sommes un organe qui est sensé délibérer sur le bon fonctionnement de la commune. Je pense que toute formation est bonne à prendre et qu'elle doit être proposée aux Conseillers, mais pas dans le cadre de l'ordre du jour d'une séance du Conseil.

Mme Carvi Stucki (C)

Comme pour une autre séance que nous avons eu à la place du Conseil communal, je propose que celles et ceux qui le désire puissent indiquer à la commune que leurs jetons soient donnés comme aide pour les ukrainiens qui sont dans la commune, ou pour la formation, ou pour une sortie ou autre. Comme il ne s'agit pas vraiment d'une séance du Conseil communal et que nous allons apprendre quelque chose, je pense que nous pouvons le faire.

M. le Président

Il y aurait aussi les communications du bureau et l'exposé de Mme Maurine Volet concernant son travail. Cet exposé peut aussi se faire à un autre moment, mais si nous supprimons la séance d'octobre, nous n'avons que 4 séances cette année, dont 3 qui sont déjà hypothéquées. Pour celle de juin nous avons les comptes, celle de septembre nous avons la verrée et celle de décembre nous avons le budget.

Je veux répondre à M. Ribeiro, je suis allé chercher le courrier aujourd'hui à la maison de commune, il est clair que d'ici octobre, nous devons rencontrer ces gens, discuter et voir ce qu'ils peuvent proposer. Il faut aussi regarder avec la Municipalité dans quelle mesure nous pouvons faire cette formation. Si cette formation n'est pas pertinente, il faudra réagir en conséquence et si elle convient il faudra donner suite.

M. Nicolas Luyet (A)

Je rejoins les avis qui ont été donnés, nous pouvons faire toutes les formations que nous voulons, mais cela ne doit pas être payé par le contribuable. Si vous voulez organiser une formation, elle doit se faire en dehors du Conseil communal, les gens n'ont pas à être payés pour suivre une formation. De plus, s'il n'y a « que » les communications du bureau, cela ne vaut pas la peine de faire une séance et de dépenser de l'argent public pour ça.

Mme Leila Khouri Dagher (C)

Je rejoins votre opinion, nous avons tous les éléments écrits, nous devons d'abord intégrer et comprendre ce que nous avait transmis Mme le Préfet. Les nouveaux peuvent avoir les papiers et nous avons aussi tout ce qui est écrit dans la manière de fonctionner de ce Conseil.

A mon avis, il faut par l'expérience et avec les papiers que nous avons, arriver à nous former nous-même petit à petit.

L'argument contre cette formation c'est qu'il s'agit d'un bureau privé, nous ne les connaissons pas, il ne s'agit pas d'une structure officielle, c'est à but lucratif et si ce n'était pas à but lucratif, nous nous demanderions ce qu'il y a derrière, les gens ne viennent pas gratuitement, personnellement je suis contre cette formation.

M. le Président propose de passer au vote :
Ceux qui sont en faveur d'organiser une formation.

VOTE : la proposition est refusée avec une majorité de NON, 7 OUI et 9 abstentions

M. le Président précise que la formation n'aura pas lieu et que la séance du 30 octobre est supprimée.

3) Planification 2024

Le bureau a reçu une proposition de la Municipalité avec 5 séances, la première étant le 18 mars. Cette première séance de l'année se place trois mois et une semaine après celle de décembre. Ce délai a semblé trop long pour le bureau et il sera difficile de mettre peu de préavis en décembre.

De plus, au printemps nous avons cinq mois à disposition, contrairement à l'automne où nous avons trois mois, il nous est proposé deux séances au printemps et trois en automne.

Le bureau a travaillé dur sur cette question et a finalement proposé les dates suivantes à la Municipalité :

26 février, 29 avril, 17 juin, 23 septembre, 4 novembre et 9 décembre.

La Municipalité a décidé d'imposer d'autres dates, ceci sans justification et malgré un avis juridique du service des communes précisant que cette planification devrait se faire d'entente entre le bureau et la Municipalité, avis que cette dernière a reçu en copie

Nous avons une séance le 12 février, pendant les relâches, et un recouvrement de séance en automne, cela veut dire que vous aurez deux enveloppes en même temps.

Le bureau a décidé d'accepter cette planification afin d'aller de l'avant et pour la « paix des ménages ».

Notre commune a besoin de cette paix, elle a besoin d'un travail commun entre la Municipalité et le Conseil, elle a besoin d'une Municipalité qui écoute le Conseil et qui va dans son sens, et inversement.

Comme l'a indiqué Monsieur Laurent Wehrli lors de la conférence de jeudi passé, le Conseil et la Municipalité sont comme deux roues dentées d'un engrenage. Elles doivent s'entraîner l'une l'autre pour que la cité avance.

Pour la séance des Relâches, il n'y a que deux options, soit on reprend la planification, soit on espère que l'on puisse supprimer cette séance. Il n'y aura alors pas de travail du 11 décembre 2023 au 25 mars 2024.

J'espère avoir été clair concernant ces points. Je propose de passer la parole à Madame Véronique Deparis s'il elle le souhaite. La discussion est ouverte.

Mme Véronique Deparis (C)

Effectivement j'ai contacté le Président et le bureau, car j'ai été surprise du nombre de séance et de la date fixée pendant les relâches.

Je parle en mon nom, je ne suis pas convaincue que mettre 6 séances à la place de 5, améliorera notre efficacité et la gestion de la durée des séances.

Ayant un planning personnel et professionnel assez chargé, je ne trouve pas la proposition idéale, après je ne sais pas quelles sont les règles pour décider, mais je voulais partager mon point de vue. Je pense que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de séances que nous ne travaillons pas, au contraire nous pouvons parfois mettre à profit le temps qui sépare les séances pour préparer et élaborer des propositions qui soient bien rédigées, réfléchies et discutées. Je partage mon avis avec vous et je ne sais pas quelles sont les démarches pour la suite.

M. le Président

Je rappelle qu'il s'agit d'une planification de 6 séances, si nous avons beaucoup de travail il y'en aura 6 et s'il en y a peu nous en aurons 4.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

Au vu du nombre d'absents ce soir, si nous plaçons des séances pendant les vacances scolaires, nous pouvons nous attendre à ce que le succès de l'absentéisme soit encore meilleur.

M. le Président

Nous pouvons poser la question à la Municipalité pour savoir si elle est d'accord que nous reprenions cette planification.

Mme Arianne Rouge, Syndique

La Municipalité avait initialement proposé 5 séances, M. le Président et M. le Vice-président sont venus discuter pour suggérer 6 séances. Cependant, lors de cette discussion, nous avons exprimé nos préoccupations quant à l'idée de traiter un préavis en février.

Nous avons souligné que lors des deux semaines de Noël le travail n'est pas effectif pendant cette période. De plus, le laps de temps entre décembre et février est relativement court. Avant que vous ne receviez les documents, la Municipalité nécessite plusieurs semaines voire des mois de travail. Une fois les documents en votre possession, il est essentiel que vous ayez le temps de les examiner, que les commissions puissent les étudier et produire leurs rapports, tout cela en préparation de la séance du Conseil.

Nous avons expliqué au bureau que février ne convenait pas. Malgré cela, une proposition a été avancée, incluant une date en février et une planification des séances de commissions, sans tenir compte de nos contraintes.

Après avoir revu nos agendas et nos possibilités, nous avons malheureusement constaté que la semaine des vacances scolaires de février était la seule option possible, compte tenu de l'ensemble des contraintes liées à l'envoi des documents et à la séance du Conseil. Nous regrettons sincèrement de devoir planifier une séance en février, cela ne résulte pas de notre volonté initiale.

En ce qui concerne la convocation, il est à noter que le règlement du Conseil communal stipule que "cette convocation a lieu à la demande de la Municipalité ou du 5ème des membres du Conseil".

M. le Président

Cet article concerne la convocation pour une séance spéciale. La planification des séances doit se faire en bon accord entre la Municipalité et le bureau du Conseil, vous avez reçu comme nous, Madame la Syndique, l'avis de droit du service des communes

M. Nicolas Luyet (A)

Je rejoins ce qui a déjà été dit, nous avons déjà beaucoup d'absents ce soir, avec les vacances cela risque d'être encore pire et faire déplacer des gens, ne pas atteindre le quorum, leur gâcherait une soirée pour rien car ils devraient rentrer chez eux sans que la séance ait eu lieu.

M. Nicolas Rod (A)

Pour ne pas débattre trop longtemps, historiquement si nous regardons sur les dernières années, il y a toujours, qu'elle soit bonne ou mauvaise, une raison qui fait que nous maintenons une séance, nous avons l'exemple du 30 octobre, où il y a un intérêt pour garder une séance alors qu'elle pourrait être supprimée. Pour rejoindre les remarques de Mme Henry, avec le taux d'absentéisme que nous avons déjà, je ne suis pas sûr que ce soit l'approche la plus simple d'ajouter des séances complémentaires (parfois au détriment de la raison qui est sensée habiter le Conseil, à savoir délibérer aux frais du contribuable), en ajoutant par exemple des séances de formation.

Mme Jessica Ribeiro (VG)

J'ai compris que ce n'était pas une décision du Conseil, mais comme ce sujet revient sur la table depuis des années, pourrions-nous faire un vote consultatif du Conseil, pour savoir si ce dernier de manière générale est favorable à 5 ou 6 séances et avec cette indication, la Municipalité et le bureau prendront une décision pour la planification.

Cela veut dire que ce n'est pas contraignant parce que dans la loi nous ne pouvons pas, si j'ai bien compris, mais au moins vous avez l'avis du Conseil et je pense que c'est la manière la plus démocratique, plutôt que d'avoir, en fonction de qui prend la décision, une espèce de lutte de pouvoir pour savoir s'il y aura 5 ou 6 séances. C'est ma proposition pour clore le débat.

M. le Président

Je rappelle qu'il s'agit d'une planification, il n'est pas du tout sûr que nous ferons les 6 séances, à part pour la séance de février. Je veux bien poser la question, mais il nous faudra le nombre de séances dont nous aurons besoin.

La Municipalité, à mon avis, a proposé 5 séances et une de réserve, mais celle de réserve viendra au dernier moment et les conseillers n'auront pas eu l'occasion de réserver la date.

Mme Jessica Ribeiro (VG)

Je ne demande pas votre avis personnel M. le Président, sur l'histoire de 6 ou 5 séances, mais je vous demandais votre position sur le fait de procéder à un vote consultatif du Conseil à ce sujet, ce qui est un peu différent.

M. le Président

Je sous entendais que je ne suis pas favorable à cette demande.

Mme Jessica Ribeiro (VG)

Ce que vous n'êtes pas censé faire.

M. François Morier-Genoud (VG)

Je pense qu'il y a un travail à faire et c'est en fonction de cela que ce sera défini. Nous pouvons dire que nous ne faisons rien et que nous sommes une petite commune qui reste à ne rien faire parce que nous n'avons pas envie de trop travailler, ou nous regardons ce qu'il faut faire et nous nous adapterons en fonction.

Prévoir est une bonne idée, mais nous ne sommes pas obligés de le faire, j'approuve notre Président.

M. le Président

J'ai une contre-proposition qui arrangera peut-être tout le monde, il est évident que cette séance de février ne convient pas à la majorité, je propose de la supprimer et nous aurons congé jusqu'à fin mars et seulement 5 séances l'année prochaine.

Mme Arianne Rouge, Syndique

En envisageant la suppression de la séance de février, nous pourrions prévoir un léger décalage de la séance de mars, ce qui serait bénéfique pour l'ensemble d'entre nous, tant en ce qui concerne le travail que les préavis municipaux. Cette décision impliquerait que si la séance de février, pour laquelle il est déjà évident que nous n'aurons pas de préavis, est annulée, la séance suivante serait éloignée. Nous pourrions ainsi revenir à notre proposition initiale de planifier 5 séances.

Arrivée de Mme Isabelle Mougneau 19h50

M. le Président

La première séance était prévue le 18 mars et l'autre date qui a été retenue est le 25 mars.

M. Patrick Groux (C)

J'aimerais savoir, car cela fait un moment que je suis au Conseil, il me semblait que nous fonctionnions à 6 séances, qu'est ce qui a changé de l'époque où nous avions 6 séances à maintenant où nous en avons 4 et où il nous est dit qu'il n'y même pas assez de préavis à traiter? Est-ce que l'actualité était plus brûlante avant, quelqu'un peut-il m'éclairer ?

M. le Président

Cela dépend du travail de chacun. Il y a beaucoup de préavis, faut-il les détailler ou les mettre ensemble, est-ce qu'il y a beaucoup de motions, postulats, etc. Il est clair que d'autres communes comme St-Légier et Blonay étaient à 8 à 10 séances. Nous, nous tournons en 2023 à 4 séances, avec la séance d'octobre qui sera très certainement supprimée. Je trouve cela lamentable, même s'il est clair que nous sommes tous occupés, que nous manquons de candidats, c'est la maladie de l'époque les gens ne s'engagent plus, sont surmenés, mais ce n'est pas une raison pour ne pas remplir le mandat qui nous est confié.

Comme nous avons, si j'ai bien compris, ce problème de disponibilité de la Municipalité pour écouter les commissions, il n'y aura pas de séance en février, d'autant plus s'il semble que la Municipalité ne présentera pas de préavis.

Je vous fais la proposition suivante, si la Municipalité est d'accord, de décider maintenant en faisant 5 séances l'année prochaine et en déplaçant la séance de mars du 25 au 18.

Suppression séance de février et déplacer la séance du 25 mars au 18 mars.

VOTE : le conseil accepte cette proposition avec une majorité de OUI, 0 NON et 3 abstentions

4) Le bureau a décidé de la création d'un document « Points en attente » à mettre en annexe à l'ordre du jour. Toute entreprise, institution, a des outils de suivi. La Tour-de-Peilz le fait. Notre Conseil doit faire de même.

5) Ne soyez pas surpris lors de notre prochaine séance de voir la disposition de notre salle modifiée. Le Conseil communal est autonome et indépendant. Comme dit plus haut, ses tâches sont de délibérer et de prendre des décisions.

La Municipalité est là pour intervenir si elle le désire et pour répondre aux questions des membres du Conseil.

Ainsi, le bureau a décidé que lors des prises de parole, les conseillères et conseillers doivent être en face de leurs collègues du Conseil.

Un pupitre avec micro sera placé en face des membres du Conseil et toutes les interventions pourront se faire à cet endroit.

6) Le bureau a décidé de la convocation de citoyennes et citoyens pour le dépouillement des votations et élections afin de soulager les membres du Conseil, voir du bureau. Cela a été fait pour les élections fédérales du dimanche 22 octobre.

7) De même qu'il y a un tournus des présidences pour les commissions Ad hoc, le bureau souhaite également mettre en place un tournus des rapportrices ou rapporteurs, afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui se proposent.

8) Dès l'accomplissement du PV, ce dernier sera envoyé par messagerie à tous les membres du Conseil, cela sans oublier qu'il devient officiel et diffusable uniquement après la validation par notre Conseil.

D'autre part, il ne sera plus envoyé en forme papier, sauf si vous le demandez à notre secrétaire.

9) Le bureau demande au groupe de transmettre si possible au moins deux semaines à l'avance, leurs dépôts de propositions à la secrétaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. Communications de la Municipalité

7.1) Reçues par messagerie avant la séance :

Administration générale, Aménagement du territoire & Police des constructions – Arianne Rouge

Conseil communal – Séances 2024 : nous vous remercions de bien vouloir agender les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2024, à savoir :

Lundi 12 février 2024, à 20h00, à la Grande salle
Lundi 25 mars 2024, à 20h00, à la Grande salle
Lundi 10 juin 2024, à 20h00, à la Grande salle
Lundi 23 septembre 2024, à 19h00, à la Chapelle des Monts
Lundi 28 octobre 2024, à 20h00, à la Grande salle
Lundi 9 décembre 2024, à 20h00, à la Grande salle

Quant au repas du Conseil communal, il aura lieu le vendredi 8 novembre 2024, à 19h00.

Révision du plan d'affectation communal (PACom) conformément à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) : afin de se mettre en conformité avec la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et le plan directeur cantonal (PDCn), la Municipalité de Corsier-sur-Vevey informe les propriétaires fonciers, et toute autre personne concernée, que la révision de son plan d'affectation communal (PACom) est en cours.

Le PACom, son règlement ainsi que le rapport explicatif selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) ont été transmis dans le courant du mois de juillet 2023 à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour examen préalable conformément à l'article 37 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Un délai de 3 mois pour obtenir un retour de la part du Canton est prévu, mais au vu du grand nombre de dossiers déposés, ce délai ne sera sans doute pas tenu.

Dès la mise à l'enquête publique du PACom – qui interviendra entre 2024 et 2025 – tout projet devra respecter les deux réglementations (PGA en vigueur et futur PACom), étant précisé que les règles les plus restrictives seront appliquées pour chaque projet.

Merck Serono – Laiterie : en date du 31 août dernier, la Municipalité a délivré le permis de démolition de la laiterie de Fenil appartenant à la société Merck et a levé les oppositions. Les personnes concernées ont été informées. Une réponse a également été donnée aux courriers reçus en dehors du délai d'enquête publique de la part de personnes refusant la démolition et s'étant pour la plupart déjà prononcés lors de l'enquête publique.

Champ des Pesses aux Monts-de-Corsier : la magnifique propriété du Champ des Pesses, située En Bellière aux Monts-de-Corsier, a été rachetée par une association qui l'a mise à disposition d'une école privée. L'école est ouverte et a été inaugurée le week-end du 2-3 septembre 2023.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes – Bernard Schär

Conservatoire de Musique : suite à l'intervention de M. Groux lors de la séance du 27 mars 2023, suggérant à la Municipalité d'actualiser la table des subventions allouées pour les élèves fréquentant le Conservatoire de Musique ou la Fanfare, la Municipalité répond comme suit :

Le règlement communal concernant le subventionnement des études musicales est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2013, après son adoption par le Conseil communal lors de la séance du 23 septembre de la même année. La tablelle choisie lors de la rédaction de ce nouveau règlement a été retenue par **toutes** les communes de la Riviera ainsi que par nombre d'autres communes ; par exemple : Château-d'Oex et Villeneuve pour en citer deux.

Elle prévoit une subvention calculée en % des revenus de la famille. Ainsi, les familles avec un revenu moyen ou faible bénéficient d'une subvention progressive :

- a. pour une famille avec un enfant, la subvention se monte à 90% pour un revenu inférieur à CHF 3'000.00 et diminue jusqu'à 3% pour un revenu de CHF 5'900.00 ;
- b. la subvention tient compte du nombre d'enfants qui compose le ménage. Avec un revenu de CHF 5'000.00, la subvention est de 30% avec un enfant, de 42% avec deux enfants, de 54% avec trois enfants, et ainsi de suite ;
- c. le revenu maximal de la tablelle qui permet l'octroi d'une subvention se monte à CHF 5'900.00 pour une famille d'un enfant jusqu'à CHF 7'100.00 pour une famille de quatre enfants. De manière anecdotique, la tablelle est étalonnée pour des familles ayant jusqu'à 8 enfants.

L'information de l'existence de cette subvention communale est transmise par le Conservatoire aux étudiant.e.s.

Pour l'année 2020, le montant total des subventions versées se monte à CHF 1'283.95.

Pour l'année 2021, le montant total des subventions versées se monte à CHF 697.20.

Pour l'année 2022, le montant total des subventions versées se monte à CHF 513,05.

En plus de cette subvention communale « ciblée », la Municipalité souligne encore que notre Commune, au même titre que toutes les communes de la Riviera, verse également directement au Conservatoire de Musique Montreux-Vevey-Riviera une subvention annuelle qui permet au Conservatoire de proposer des écolages subventionnés de ses cours aux élèves domiciliés dans la Riviera.

La Commune verse également directement un montant par élève à l'école de musique de la Fanfare L'Amitié des Monts-de-Corsier.

Considérant que le système actuel répond à satisfaction et que l'utilisation d'une même tablelle de subvention par les communes de la région permet une uniformité régionale, la Municipalité n'entend pas modifier la tablelle en vigueur.

Coordinatrice communale et associative : en réponse à la proposition de M. Tiago Ribeiro d'inviter Madame Maurine Volet, Coordinatrice communale et associative, à venir présenter ses différentes tâches lors d'une séance du Conseil communal, la Municipalité propose au bureau du Conseil communal de l'inviter.

Fête Nationale 2023 : la Municipalité remercie sa coordinatrice Maurine Volet, pour l'organisation de la Fête Nationale du 1^{er} août dernier, ainsi que les bénévoles qui ont œuvré pour que la fête soit belle.

Sociétés locales :

- **Corsier en Fête et Course Chaplin**

La Municipalité remercie les organisateurs de la fête villageoise ainsi que la Course Chaplin, la société de Développement, les sociétés locales, la coordinatrice, le service

d'animation jeunesse, le personnel des services communaux, ainsi que les bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de la Fête villageoise qui a eu lieu les 18 et 19 août derniers.

- **Société de Développement**

Nous vous invitons à prendre note des prochaines manifestations organisées par la société, à savoir :

- Balade aux Monts et accueil des nouveaux habitants, le 24 septembre 2023
- Dimanche avec Charlot, le 19 novembre 2023, à la Grande salle
- Les Fenêtres de l'Avent du mois de décembre.

Bâtiments, Vignes, Développement durable & Transports – Pierre-André Debétaz

Développement durable : en référence à l'interpellation « Agenda 21 » déposée par M. Fabrice Coppex (C) lors de la séance du 12 juin 2023, la Municipalité répond ci-après aux différentes questions soulevées :

1. *Quel est le cahier des charges exact de la Commission Agenda 21 ?*

Cette Commission a pour objectifs : 1) d'appuyer la Municipalité dans ses réflexions liées aux aspects d'énergie, de climat et de durabilité ; 2) de permettre l'émergence de nouveaux projets, notamment dans le cadre d'un Fonds communal ; 3) de suivre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique énergétique, climatique et de durabilité.

2. *Qui fixe les règles internes à la Commission et quelles sont-elles ? Par exemple :*

- a) *entrée ou sortie de membre ?*
- b) *en cas de désaccord interne ?*

La Municipalité fixe les règles et nomme les membres. C'est un lieu d'échanges et de discussions.

3. *Quels sont le périmètre et les possibilités d'action (droits et devoirs) de la Commission*

- a) *Face au Conseil ?*
- b) *Face à la Municipalité ?*

Assister la Municipalité dans ses choix ; proposer des actions. La Commission n'a pas de pouvoir décisionnel.

4. *De qui étaient formés les groupes de travail des workshops évoqués dans le Plan climat si ce ne sont pas les membres de la Commission ?*

La Municipalité.

5. *Pourquoi la Commission n'a-t-elle pas encore reçu la version complète du Plan climat ?*

La version complète du Plan Climat a été envoyée avec la convocation à la rencontre du 19 juillet 2023.

6. *Comment la Commission va-t-elle être soutenue et conseillée (expertise) lorsqu'elle devra se prononcer sur les mesures du PEC à prioriser ?*

La Commission peut proposer une expertise externe en cas de besoin. La Municipalité pourrait alors adjuger le mandat en séance municipale sur la base du devis proposé.

7. *Les propositions de la Commission seront-elles transmises au Conseil et, le cas échéant, comment ?*

Des informations seront transmises par l'intermédiaire des canaux de communication de la Municipalité.

8. *Est-il envisageable d'étoffer cette Commission, par exemple en doublant ses membres ?*

La Municipalité n'envisage pas de doubler les membres de la Commission. Toutefois, le rythme des séances peut être augmenté selon le volume des points à traiter.

9. *Est-il envisageable que les séances de la Commission soient structurées et pilotées par un expert avec une prise de PV déléguée, professionnelle et consultable par les conseillers ?*

Les membres délégués de la Municipalité structurent et mènent les séances. Un compte-rendu est réalisé à chaque séance désormais par Monsieur Vincent Dellsperger, chef du service bâtiments et développement durable, doté d'une grande expérience en développement durable.

10. *Plus globalement, quand la Municipalité va-t-elle fournir au Conseil une feuille de route (avec dates) de mesures concrètes et comment compte-t-elle l'en informer régulièrement sur son application ?*

Lorsque le travail conjoint avec la Commission Agenda 21 aura abouti. Des mesures concrètes seront communiquées au Conseil communal au fur et à mesure.

Immeuble communal de la rue du Château 3 bis : le mandat d'étude en lien avec la rénovation de l'immeuble de la rue du Château 3 bis a été confié à un bureau d'architecte et le préavis municipal vous sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil et via le Corsiëran.

Aire réservée ou parc péri-urbain : en réponse au vœu émis lors de la séance du 27 mars 2023 par M. Rittmeyer, demandant que la commune se dirige vers une protection de la partie du territoire communal située sur la rive droite de la Veveyse, en dessous de la Vieille Route (entre le Pont de Fenil et Châtel-St-Denis), voire vers la création d'un parc péri-urbain, la Municipalité apporte les éléments suivants :

Selon les recherches effectuées, seuls deux parcs péri-urbains existent en Suisse : un à Zurich et un dans le Jorat. La mise en place d'un tel projet nécessite un travail colossal. La Municipalité ne dispose pas des ressources nécessaires permettant une telle réalisation.

Voirie, Environnement, Gestion des déchets, Routes & Chemins – Michel Ceppi

Service de Voirie :

- deux employés ont suivi un cours sur le transport des matières dangereuses en juin, dans le cadre de la santé et la sécurité au travail ;
- le nouveau véhicule de voirie de type transporteur Réform a été livré au mois de juin. Il répond parfaitement aux besoins du service ;
- deux employés vont prochainement suivre un cours sur le recensement des arbres remarquables, afin de les répertorier sur le SIT (base de données) du BTI ;
- 60 m³ de compost et 20 m³ de terre végétale ont été mis à disposition des citoyens durant l'été. Au vu du succès rencontré, cette action sera reconduite en automne ;
- Cet été, le service de voirie a œuvré de manière intensive pour les diverses manifestations communales ;
- une stagiaire du programme LIFT effectue un stage à la déchetterie durant 12 mercredis après-midis.

Mobilité douce : 8 arceaux à vélos seront posés à l'arrêt de bus C du giratoire de La Chaux aux Monts-de-Corsier.

Routes et chemins :

- En référence à la demande de M. François Rittmeyer (VG), émise lors de la séance du Conseil du 12 juin 2023, de connaître l'état des réflexions de la Municipalité concernant la surcharge de trafic aux heures de pointe sur la Vieille Route et l'éventuel réduction de vitesse à 50 km/h, nous vous informons que la réduction de la vitesse sur ce tronçon n'est pas envisageable.

En effet, l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) 1 du 13 novembre 1962 (état le 1er avril 2022) stipule ce qui suit :

Art. 4 Adaptation de la vitesse (art. 32, al. 1, LCR)

1 Le conducteur ne doit pas circuler à une vitesse qui l'empêcherait de s'arrêter sur la distance à laquelle porte sa visibilité ; lorsque le croisement est malaisé, il doit pouvoir s'arrêter sur la moitié de cette distance.

Art. 4a1 Limitations générales de vitesse ; règle fondamentale (art. 32, al. 2, LCR)

1 La vitesse maximale générale des véhicules peut atteindre, lorsque les conditions de la route, de la circulation et de visibilité sont favorables :

- a. 50 km/h dans les localités ;*
- b. 80 km/h hors des localités, à l'exception des semi-autoroutes et des autoroutes ;*
- c. 100 km/h sur les semi-autoroutes ;*
- d. 120 km/h sur les autoroutes.*

Art. 4a2 La limitation générale de vitesse à 50 km/h (al. 1, let. a) s'applique dans toute la zone bâtie de façon compacte à l'intérieur de la localité ;

Nous rappelons par ailleurs que 16 places d'évitement existent déjà.

- Suite à la proposition de M. Tiago Ribeiro (VG) lors de la séance du Conseil du 12 juin 2023, de nommer la route de l'Esplanade « Esplanade Oona O'Neill » une fois les travaux de réaménagement terminés, la Municipalité recherche un autre endroit mieux adapté. En effet, un changement de nom sur une zone déjà fortement habitée aurait un impact considérable pour la population, notamment en démarches administratives pour effectuer les changements d'adresses auprès de toutes les entités concernées.
- L'étape 2023 présentée dans le préavis 10/2022 concernant la réfection des chemins de type AF (agricoles) sera finalisée au début du mois d'octobre. Les travaux aux chemins de la Céramone et des Espersiers (partie ouest) seront terminés pour cette échéance. La planification de l'étape 2024 concernant les chemins du Burgoz et des Colonies a été avancée et les travaux seront terminés à la fin de l'année 2023.

Pont de Fenil : les travaux préparatoires pour le remplacement de l'appui côté Corsier du Pont de Fenil sont terminés (pose de l'échafaudage et déplacement de la conduite de gaz).

Arrêts de bus : une analyse est en cours pour la mise en conformité des arrêts de bus sur la commune, selon la loi LHand. La commune est propriétaire de 45 arrêts de bus. Selon la loi du 1 janvier 2004, la date limite pour l'adaptation obligatoire des arrêts de bus et autres installations est fixée au 31 décembre 2023. Pour le moment, 7 arrêts respectent cette loi (Cure d'Attalens ; La Chaux et Chaplin's World).

Passerelle sur la Veveyse au lieu-dit En Moille-Saulaz : en raison d'un éboulement et avec l'accord de la commune voisine, une étude est en cours pour plusieurs variantes de réalisations d'une passerelle sur la Veveyse En Moille-Saulaz.

Santé, Social, Sports & Logistique – Cédric Desmet

Nonagénaire : deux nonagénaires ont été fêtées dernièrement. Il s'agit de Madame Maria Tagliaferri, qui fêtait ses 90 ans le 19 juillet 2023 et de Madame Josefine Portmann, le 10 septembre 2023. Nous leur adressons nos sincères félicitations !

Pro Senectute Vaud « Actions communautaires » : une rencontre partenaire s'est déroulée le septembre dernier avec les membres des groupes de travail afin de planifier les activités qui se lanceront ces prochains mois.

Les prochaines rencontres auront lieu les 2 octobre, 13 novembre et 4 décembre.

Voici les prochaines activités organisées dans ce cadre pour les 55 ans et plus :

Initiation au yoga, tai chi et au qi gong

Durant le mois de septembre, 4 ateliers d'initiation ont eu lieu ou sont prévus pour les 55 et plus, au parc Chaplin ou à Château 4, selon la météo du jour.

1. Mercredi 6 septembre de 9h30 à 11h00 : initiation au yoga-méditation
2. Mercredi 13 septembre de 10h à 11h30 : initiation au tai chi et au qi gong
3. Mercredi 20 septembre de 9h30 à 11h00 : initiation au yoga-méditation
4. Mercredi 27 septembre de 18h30 à 20h : initiation au tai chi et au qi gong

Matinée numérique pour les 55 et +

En collaboration avec Pro Senectute Vaud, une matinée numérique sera organisée le lundi 9 octobre prochain. Elle se composera d'un premier atelier, de 9h à 10h30 sur le thème de la recherche d'information sur internet. Un second atelier se déroulera de 10h30 à 12h00 afin de familiariser les 55 ans et plus qui le souhaitent avec les applications de transport tels que CFF ; Google Maps ou Fairtiq. Ces ateliers sont gratuits grâce au soutien de la Commune. Inscription obligatoire au 021 646 17 21 ou par mail mathilde.lebrun@vd.prosenectute.ch.

Aide et dépannages informatiques

Dès le mois de juillet 2023, une aide et des dépannages informatiques sont proposés aux 55 ans et +.

Un logiciel ou une application à installer ou à dépanner, une mise en page de document, un tableau à optimiser, un affichage à améliorer, courrier électronique, etc.

Les personnes ayant besoin d'une telle aide sur leur téléphone portable, leur ordinateur ou leur tablette peuvent contacter le 078 631 59 13, ou envoyez un courriel à informatique.corsier55@gmail.com. Cette aide est personnelle, directe et gratuite.

Café rencontre

Les cafés du lundi ont repris le lundi 11 septembre. Ils se déroulent de 14h30 à 16h00, hors jours fériés. Les 55 ans et plus qui le souhaitent peuvent simplement se rendre à Fleur de Pains dans cet horaire.

Autres activités :

Un club de lecture et une activité jeux de carte et de sociétés (libre à chacun d'amener les jeux souhaités) se mettent aussi en place. Pour plus d'informations, merci de contacter Matthieu

Jeanmairet, Chargé de projet communautaire à Pro Senectute Vaud – natel : 078 631 59 13 - matthieu.jeanmairet@vd.prosenectute.ch.

7.2) Autres communications de la Municipalité :

M. le Président indique que les communications ont été transmises par mails aux conseillers et demande si la Municipalité désire ajouter quelque chose ?

Mme Arianne Rouge, Syndique

A mi-septembre vous aviez l'occasion de venir chercher vos jetons de présence chez le vigneron M. Martial Neyroud. Comme une partie des membres du Conseil n'est pas allée chercher ses jetons de présence, M. Martial Neyroud a l'amabilité de vous proposer une séance de rattrapage, merci de noter la date du 1er décembre de 17h00 à 19h00. Je rappelle que les personnes concernées sont :

Mmes Françoise Cork, Amandine Ferré, Gwenaëlle Gilleron, Manuella Marquis, Martine Meier, Sophie Novy, Enrica Valentino, Anne Volet

MM. Damien Bourgeois, Ezekiel Bürki, Bernard Caron, Jérôme Cherix, Michel Crausaz, Artur Decurtins, Régis Duchesne, Luc Eisenhut, Roch Genoud, Rapsode Marceau, Tiago Ribeiro, Nicolas Rod, Florian Volet, Vincent Volet, Michel Wefferli.

Un conseiller demande pourquoi les bouteilles ne sont plus apportées dans la salle comme d'habitude.

Mme Arianne Rouge, Syndique

Le but était que vous rencontriez le vigneron de la commune, que les personnes qui se rendent sur place aient un moment de partage avec lui et participent à une dégustation, complétée par des explications sur la vigne.

L'idée était de prévoir un moment convivial, plutôt que de demander à un employé d'apporter les bouteilles à la salle, que les Conseillers ne les prennent pas forcément, et devoir les re-déplacer. S'il ne vous est pas possible de venir, demandez à un de vos collègues de prendre vos bouteilles.

M. Cédric Desmet, Municipal

Je souhaite signaler, que nous avons pu mettre en place le parcours d'Urban training au sein du village, les 7 postes ont été mis en place, vous verrez des panneaux explicatifs des différents postes avec le parcours détaillé. Je tiens à remercier Mme Volet qui a participé à la création des activités physiques qui font partie de ces postes et Mme Maurine Volet qui est notre coordinatrice de tout ce travail avec le graphiste et l'imprimerie. Le parcours sera inauguré au printemps prochain, nous attendrons les beaux jours pour faire des séances d'Urban training pour la population. Le parcours est libre d'accès, tout un chacun peut déjà utiliser ce parcours.

8. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité

M. le Président ouvre la discussion.

M. Bernard Caron (VG)

Je me pose la question car M. Dèbétaz est absent et nous ne savons pas pourquoi ? Pouvez-vous nous donner des précisions ?

Mme Arianne Rouge, Syndique

Nous avons oublié de l'excuser ce soir.

M. le Président

Je précise que l'information m'a été transmise peu avant la séance par M. Dèbétaz.

Mme Jessica Ribeiro (VG)

Je voulais juste, en tant que co-autrice de la motion « village solidaire », souligner le fait que même si ce n'est pas la même forme qu'à la base, il y a quelque chose de bien qui a été mis en place dans le village, les retours que j'ai eu ont été très positifs et je remercie la Municipalité pour ce qui a été fait pour que ce projet puisse voir le jour.

Mme Sophie Novy (C)

Je souhaite amener un petit rectificatif sur les communications municipales concernant l'Agenda 21 et la prise de PV. Il est noté que c'est M. Dellsperger, qui prend le PV, mais pour l'instant c'est M. Kaelin qui le fait, c'est un détail, mais je pense important de le préciser.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

J'ai une question concernant ce parcours dans le village, il y a un plan ? Comment devons-nous faire pour trouver ce parcours ?

M. Cédric Desmet, Municipal

Le premier poste est situé vers les appareils de fitness urbains qui se trouvent face au terrain de pétanque et après vous avez le parcours qui est détaillé, à chaque fois c'est indiqué où se trouve le suivant, le départ se fait au parc Chaplin.

Mme Mireille Roth (VG)

Je souhaite rebondir sur les propos de ma collègue Mme Novy par rapport au procès-verbal de M. Kaelin, je vois qu'il avait été demandé à la Municipalité si ce procès-verbal pouvait être consultable par les autres membres du Conseil et je vois que la réponse n'a pas été donnée. Je souhaite juste savoir si c'est possible ou pas ?

M. Christian Kaelin, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le procès-verbal va rester à l'interne entre la Municipalité et la commission « Agenda 21 »

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

Je souhaite savoir pourquoi nous ne pouvons pas avoir accès à ces procès-verbaux, étant donné que beaucoup de gens sont intéressés par l'évolution et ce qui se passe dans cet Agenda 21, personnellement je trouve que c'est opaque, j'ai de la peine à comprendre ce qui se passe.

M. Christian Kaelin, Municipal

Ce n'est pas opaque, il s'agit d'un document de travail, et il va être finalisé par les actions qui seront communiquées au Conseil communal et à la population dans son entier. Elles ne sont pas encore abouties pour le moment c'est pour cela que les éléments de travail restent entre la commission et la Municipalité. Les actions abouties seront exécutées et nous communiquerons largement sur celles-ci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis n° 10/2023 : Demande de crédit d'étude en vue de la réfection de de l'amélioration énergétique de l'immeuble sis à la rue Centrale 3

La parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances

M. Patrick Groux (C)

Il n'y a pas d'amortissement prévu et la somme est directement prise dans la réserve.
Les frais d'architecte représentent, à 140 francs de l'heure, (montant fourni par la Municipalité) plus de 11 semaines de travail à plein temps (!?).

Le montant total de l'étude paraît surfait pour une petite maison d'habitation. Des montants comme l'expertise en sécurité incendie paraissent exagérés.

La CoFin a le sentiment que de tels montants ne seraient pas proposés pour un même projet d'un particulier.

Cependant, la CoFin, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis 10/2023 tel que présenté, soit les conclusions de la Municipalité.

Pour information, je vous indique que c'est M. Roch Genoud qui a repris la présidence de la COFIN pour cette année 2023-24.

M. le Président remercie M. Groux et ouvre la discussion.

Mme Coralie Cristalli (VG)

J'aimerais aborder la question du système de chauffage et d'eau chaude prévue pour ce bâtiment, la pompe à chaleur air – eau. N'est-elle pas ou peu efficace car l'air ne contient que peu de chaleur ? Elle peut convenir pour un bâtiment neuf, construit avec une très bonne isolation, mais pas pour un bâtiment rénové, même avec un bon effort d'isolation. Il est aussi difficile d'imaginer de chauffer ainsi tous les bâtiments du village de Corsier. Une planification énergétique territoriale pourrait nous dire comment chauffer le village de Corsier et comment investir intelligemment. Cela peut-être par exemple, comme la Tour-de-Peilz est en train de le faire, avec un chauffage à distance et l'eau du lac, c'est-à-dire que nous pompons l'eau du lac, chacun prend de la chaleur à l'aide d'une pompe à chaleur eau-eau et nous rejetons l'eau refroidie au lac après l'avoir turbinée. D'où la question, ne devrait-on pas laisser le système de chauffage actuel, attendre l'aboutissement de ce plan énergétique territorial pour ensuite investir de façon adéquate et coordonnée ?

Je vous remercie de votre attention et pour votre réponse.

M. Christian Kaelin, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous n'ignorez pas que la commune de Corsier, n'a malheureusement, plus une limite communale au bord du lac. A l'époque nous avons vendu la partie où se trouve le centre Nestlé à Vevey. Il serait très onéreux de poser une crépine au bord du lac et de faire monter de l'eau froide à travers le village.

La pompe à chaleur air/eau est la meilleure solution pour un bâtiment comme celui-là et l'éventualité d'utiliser de la géothermie est particulièrement difficile au centre du village, parce qu'il faut faire venir une foreuse pour faire un trou dans le sol de quelques centaines de mètres. Croyez-en un spécialiste, dans ce cas, la pompe à chaleur air/eau est la meilleure solution avec les panneaux photovoltaïque sur le toit. Nous sommes volontiers à disposition pour de plus amples informations.

M. Regis Duchesne (VG)

Je ne suis pas spécialiste, mais il existe une source d'eau froide sur la commune des Monts-de-Corsier, c'est la Veveyse qui descend dans la vallée et qui va jusqu'au lac. Y'aurait-il un moyen de puiser dans la Veveyse ?

M. Christian Kaelin, Municipal

La régulation de l'eau de la Veveyse est très contrôlée par le Canton. La commune de Vevey va bientôt mettre en service une petite centrale de turbinage de l'eau de la Veveyse et elle a dévié une toute petite partie de son flux pour pouvoir organiser ce turbinage. Maintenant, prendre l'eau d'une rivière pour faire une boucle géothermique, cela serait particulièrement compliqué, notamment par rapport à la position de la Veveyse, qui se trouve au fond d'une vallée, il faudrait faire remonter de l'eau et aller jusqu'au village, avec des coûts disproportionnés par rapport au prix des pompes à chaleur pour le centre du village. Il faut tirer des conduites dans le sol et à l'000.- le mètre courant, vous arrivez vite à des montants disproportionnés.

Mme Leila Khouri Dagher (C)

Le raccordement à une source d'énergie commune avec du bois ne serait jamais envisageable pour le centre du village ?

M. Christian Kaelin, Municipal

Le chauffage à distance le plus proche distribué par le groupe E dans la ville de Vevey à l'ancien stand de tir de Gilamont, le groupe E est une société qui va chercher des gros consommateurs. Ce qui serait envisageable et envisagé pour le village de Corsier ce sont tous les gros bâtiments qui se trouvent en bas de la commune, le long du Chemin Vert et en face des terrains de foot et peut-être un ou deux bâtiments, comme, par exemple, le collège.

Pour toutes les petites maisons du centre du village et des quartiers de villas, il n'y a aucun intérêt pour un distributeur d'énergie avec un chauffage à distance à bois, ils ne viendront pas.

Mme Leila Khouri Dagher (C)

Avec ces échangeurs air-eau, qu'en est-il du bruit, nous sommes dans un village, les gens sont juste à côté. Vous nous dites qu'il n'y aura pas de bruit, mais je ne vous crois pas.

M. Christian Kaelin, Municipal

Vous pouvez aller chez ma voisine et je ne suis pas sûr que vous l'entendiez quand vous passerez devant, même à deux mètres.

Mme Leila Khouri Dagher (C)

Au centre du village les maisons sont collées, il n'y a pas de jardin autour.

M. Vincent Volet (C)

Je pense que, vu le montant de l'étude, nous devrions faire confiance à des spécialistes qui sauront mieux résoudre ces questions de chauffage que nous. Je pense que, dans un Conseil, nous ne devrions pas parler de détails techniques sur une pompe à chaleur. Nous sommes au préavis pour des études, les spécialistes qui seront mandatés, comme les ingénieurs CVS, s'en occuperont et auront des solutions, avec CHF 28'000.- ils auront de quoi trouver des solutions. Nous devrions faire confiance à la Municipalité pour les décisions qui seront prises et pour le choix des mandataires. Nous devrions passer au vote.

M. le Président

Je pense que chacun a le droit de s'exprimer et il est clair que quand nous tournerons en boucle, nous arrêterons le débat.

M. Roch Genoud (A)

J'ai une question et une remarque, ma question c'est qu'un point m'a échappé dans le cadre de la commission des finances, nous avons une maquette pour un montant assez conséquent, à quoi sert-elle ? Nous avons un bâtiment qui est posé dans l'espace, il ne va pas être modifié, ni dans le volume, ni au niveau des portes et fenêtres. Quelle est l'utilité d'une maquette ? Pourquoi ne prendrions-nous pas éventuellement l'option de surélever ce bâtiment ? Cela me semble aujourd'hui assez logique pour 3 raisons : nous parlons de densification de l'habitat, les grandes villes comme Genève, Lausanne, etc. s'y mettent toutes. Nous aurions la possibilité d'ajouter un ou deux étages, c'est facile à faire aujourd'hui et nous pourrions y loger 2 familles.

Pourrions-nous revenir sur l'étude, cela permettrait d'avoir une variante et de justifier le prix conséquent de cette dernière.

Nous avons aussi une question de rentabilité, les travaux doivent être faits sur cet immeuble, il serait bon de pouvoir rentabiliser cet immeuble autrement.

Mme Arianne Rouge, Syndique,

Je n'ai pas le PGA (Plan Général d'Affectation) avec moi, ce bâtiment se trouve en zone village, zone dans laquelle nous ne pouvons pas surélever les bâtiments. Dans le règlement du PGA, en zone village, nous pourrions démolir une maison et la reconstruire dans le même volume.

Concernant la maquette je ne peux pas vous donner de détails, mais je pense que c'est une ligne échantillon, nous n'aurons pas une vraie maquette comme le font les architectes. L'intitulé officiel s'appelle « maquette échantillon ».

Mme Jocelyne Henri Baudois (VG)

Je voulais juste dire que, lors de la réunion des Vert-e-s, nous avons apprécié cette transformation, projet de rénovation avec ces pompes à chaleurs, capteurs et photovoltaïque prévus. Nous nous réjouissons, puisque cela fait des années que nous demandons que cela avance de ce côté-là.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE des conclusions :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey décide

- a) d'autoriser la Municipalité à attribuer les mandats d'architecte et d'autres mandataires pour un montant total de CHF 132'000.00, TVA incluse ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 132'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives;
- c) de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 132'000.00 afin d'amortir cet investissement.

Le préavis municipal no 10/2023 est accepté à une large majorité (2 NON, 3 abstentions)

10. Préavis n° 11/2023 : Demande de crédit pour la rénovation de l'édicule des WC publics de la Place du Temple

La parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances

M. Patrick Groux (C)

Il n'y a pas d'amortissement prévu et la somme est directement prise dans la réserve. La CoFin remercie la Municipalité d'avoir adapté le projet en prenant en compte les remarques qui ont été émises lors du débat au dernier Conseil communal.

La CoFin vous propose d'accepter le préavis 11/2023 tel que présenté, soit les conclusions de la Municipalité.

M. le Président remercie M. Groux et passe la parole à Mme Marouska Soltermann, rapporteuse de la commission ad-hoc :

Mme Marouska Soltermann (C)

En conclusion, la majorité des membres présents de la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey
décide

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de l'édicule des WC publics pour un montant total de CHF 190'000.00 TVA incluse ;
- b) de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 190'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives;

- c) de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 190'000.00 afin d'amortir cet investissement.

M. le Président remercie Mme Soltermann et ouvre la discussion.

M. Roch Genoud (A)

J'aurais un vœu à formuler, je me permets de vous proposer d'équiper les deux toilettes d'eau chaude et d'eau froide, ainsi que de prolonger l'installation dans le local de voirie. Les employés de la voirie se sentent éloignés de leur local de base et il serait agréable pour eux d'avoir de l'eau. Je vous donne deux bonnes raisons :

1. Nous nous trouvons au centre du village où il y a beaucoup de monde à proximité du Temple et du parc Chaplin et avec la pose d'une table à langer, il y a des circonstances que nous avons certainement toutes et tous vécues et qui sont moins agréables s'il n'y a que de l'eau froide à disposition.
2. Je peux, sans prendre trop de risques, avancer que la grande majorité d'entre nous ici présents, sommes équipés de salle d'eau ou de toilette avec de l'eau chaude. Je trouve alors dommageable que dans le cadre d'une construction ou d'une réfection publique, avec par définition de l'argent public, nous réalisions des travaux que nous ne voudrions toutes et tous pas avoir chez nous.

M. Nicolas Luyet (A)

J'ai une question par rapport à ce projet, il semblerait que l'eau du toit est récupérée pour l'arrosage. Je me demandais si cette eau pourrait aussi être utilisée pour les WC ?

Mme Arianne Rouge, Syndique,

Nous n'avons pas étudié cette solution, cela impliquerait d'autres travaux, il faudrait augmenter le budget du préavis, aucun de nous n'a pensé à cette solution pour les toilettes publiques.

M. Benjamin Bigler (VG)

Sauf erreur il est interdit de prendre de l'eau de pluie et de la remettre dans le réseau d'eau sanitaire car elle n'a pas été filtrée.

M. Roch Genoud (A)

Si le réseau d'alimentation des WC est séparé du réseau d'eau sanitaire, c'est possible de le faire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE des conclusions :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey décide

- a) d'autoriser la Municipalité à attribuer les mandats d'architecte et d'autres mandataires pour un montant total de CHF 132'000.00, TVA incluse ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 132'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives;
- c) de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 132'000.00 afin d'amortir cet investissement.

Le préavis municipal no 11/2023 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis n° 12/2023 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024

La parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances

M. Patrick Groux (C)

La CoFin tient à remercier et à féliciter la Municipalité pour sa bonne gestion du budget et des dépenses, ces dernières années, ce qui permet de maintenir ce taux.

Au vu de ce qui précède et de la bonne situation financière de la commune, la Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, d'accepter le préavis 12/2023 sous réserve de l'approbation du Conseil d'État.

M. le Président remercie M. Groux et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président soumet au vote la conclusion suivante :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey décide

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'État

Le préavis municipal no 12/2023 est accepté à l'unanimité.

12. Développement des motions et postulats

12.1. Postulat : « Collaboration intercommunale avec Vevey pour la mise en conformité des arrêts de bus du Chemin Vert, la réfection de celui-ci ainsi que la mise en place des conduites de chauffage à distance » de M. François Morier-Genoud, Les Vert.e.s (annexe 1)

M. le Président demande à M. Morier-Genoud s'il a quelque chose à ajouter à son postulat.

Ce n'est pas le cas, M. le Président ouvre la discussion.

M. Antonio Lopez (C)

Je voulais vous informer qu'au Chemin Vert 29, il y a déjà le chauffage à distance et les conduites sont déjà tirées. Nous sommes raccordés au chauffage à distance et la ligne continue vers la place Robin.

Mme Arianne Rouge, Syndique

Nous sommes déjà en contact avec Vevey, par exemple, pour l'entretien du chemin Vert, qui se fait déjà en commun. Comme l'a dit M. Lopez, c'est le Groupe E qui s'occupe du chauffage à distance, ils font les démarches auprès des privés pour leur demander s'ils souhaitent participer à ce chauffage à distance. La négociation se fait entre le Groupe E et les privés, la commune n'ayant pas de bâtiments communaux sur le chemin Vert, nous n'avons pas de négociation avec le Groupe E, mais ils nous tiennent informés.

Par rapport à ce chemin Vert, la commune de Vevey a mis à l'enquête publique 3 PA, PA Reller, PA les Moulins et PA Rue de Fribourg.

Pour la Rue de Fribourg il s'agit de la parcelle qui se trouve au bas de l'Esplanade. Vevey a préparé un plan d'affectation pour cette parcelle, dont ils ont acheté la partie nord pour y implanter un grand projet de construction. Cela signifie de gros travaux pour du logements, des activités, un parking souterrain, des aménagements extérieurs y compris sur le chemin Vert.

Nous avons rendez-vous le 4 octobre, pour parler de ces PA mis à l'enquête publique à Vevey. Les discussions porteront sur la circulation les aménagements futurs du chemin Vert. Je suis navrée que vous ayez écrit tout ce texte, nous sommes déjà engagés avec la commune de Vevey pour le Chemin Vert. Je vous propose de retirer votre postulat.

M. François Morier-Genoud (VG)

Je suis prêt à retirer le postulat, mais je souhaite malgré tout que l'information circule, car c'est sûrement par manque d'information que j'ai écrit ce postulat.

Il m'importe de relever le point de la communication, parce que nous avons vécu d'autres expériences avec Vevey qui ne se sont pas forcément très bien passées et je trouve important d'avoir de bonnes relations avec notre commune voisine.

Le postulat : « Collaboration intercommunale avec Vevey pour la mise en conformité des arrêts de bus du Chemin Vert, la réfection de celui-ci ainsi que la mise en place des conduites de chauffage à distance. » est RETIRE

13. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13.1. Interpellation – Canicule et dangers pour les plus jeunes de M. Tiago Ribeiro, La Gauche (annexe 2)

M. le Président constate que l'interpellation est soutenue par cinq membres.

M. Hervé Liniger, Municipal

Je vais répondre aux questions en remplacement de M. Debétaz, étant donné que je connais en partie le dossier des écoles, je me permets de prendre la parole à sa place.

Pour l'anticipation, je ne pense pas que ce soit le mot qui convienne le mieux à ce que nous avons dû faire, mais nous avons dû chercher une solution rapide pour faire face cet été à la situation de grande chaleur. Nous avons un petit souci, car les équipements des pavillons sont effectivement des installations réversibles qui peuvent produire tantôt le chaud, tantôt le froid. Néanmoins pour avoir le droit de les utiliser en tant que tels, le canton exige un certain nombre de choses, entre autres des éléments compensatoires comme la pose de panneaux solaires. Le temps que nous fassions valider les panneaux solaires, que tout se mette en place, nous n'avions pas encore reçu l'homologation pour faire le va et vient du flux de ces appareils au moment voulu. Maintenant c'est fait et prêt pour l'année prochaine. Pour cette année ce n'était juste pas possible. Nous avons dû acheter des appareils portatifs et les avons utilisés dans les locaux de la crèche afin de pouvoir refroidir de manière rapide et aussi efficacement que possible les locaux en question. D'autant plus que pour la nurserie, il y a des normes très strictes en rapport avec les bébés.

Quant à la suite, nous ne pouvons pas nous contenter simplement de provisoire, nous avons lancé des études qui sont en cours actuellement. Les premiers travaux seront réalisés l'année prochaine car mis au budget. A ce jour, nous n'avions pas dans le budget les montants pour pouvoir le faire.

Nous sommes parfaitement conscients du problème et nous suivrons ce dossier afin d'apporter toutes les réponses utiles dans le meilleur délai, ce qui sous-entend que nous serons prêts l'été prochain. D'autant que les bâtiments scolaires sont aussi concernés, spécialement le collège Jaman qui souffre du même problème.

Nous sommes au courant, simplement cela ne se fait pas tout seul et nous avons maintenant M. Dellsperger qui travaille sur ce sujet. S'agissant d'un spécialiste en la matière, il nous apportera certainement les réponses utiles à nos soucis.

M. le Président demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse municipale.

M. Tiago Ribeiro (VG)

Oui je suis satisfait et je suis content que quelque chose soit entrepris. J'ai une demande qui va dans le sens de tous les dépôts de proposition du Conseil, pouvons-nous être régulièrement tenu au courant de l'évolution de ces aménagements ? Afin d'être sûrs que l'été prochain, dès les fortes chaleurs qui viendront, que nos enfants se trouvent dans un climat qui permet de les garder en bonne santé.

Quand nous parlons de 33 degrés à la crèche c'est un peu problématique, merci pour ce que fait la Municipalité.

M. Hervé Liniger, Municipal

Je transmettrai ce souhait à M. Debétaz et je pense que cela ne posera aucun problème à la Municipalité de vous tenir au courant des avancées du projet.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

Je souhaite savoir s'il y a lieu de se préoccuper de la même situation au collège de Meruz.

M. Hervé Liniger, Municipal

Comme nous n'avons eu aucun retour de la part des utilisateurs de ces locaux, je ne sais pas s'il y a un souci. Il ne me semble pas, en tout cas rien ne nous a été remonté, contrairement à d'autres immeubles.

Mme Sophie Novy (C)

Travaillant dans les bâtiments de Meruz, lors de la canicule cet été nous avons eu le droit à des ventilateurs et l'avantage à Meruz c'est qu'il y a d'énormes baies vitrées que nous pouvons ouvrir. Il faisait très chaud, mais c'était respirable et il y a une jolie cour, nous pouvions aller travailler à l'ombre des arbres et avec l'école enfantine nous ne sommes pas obligés de rester dans les classes.

M. Patrick Groux (C)

Je suis un peu interpellé, car j'avais dit à l'époque combien il fallait faire attention avec les portakabins, moi qui ai travaillé dedans durant 25 ans. Quand il y a de fortes chaleurs en été, nous ne pouvons pas tout mettre sur le fait qu'il y a des îlots de chaleur, c'est le système de portakabin, il n'y a rien dessus, je m'excuse mais je suis interpellé que nous nous retrouvions avec des problèmes, alors que j'ai fortement insisté pour que le chauffage soit bon en hiver et qu'en été nous ayons des températures correctes dedans.

M. Hervé Liniger, Municipal

Cette question a été anticipée et prise en compte, étant donné que tous les appareils installés sont réversibles, nous avons juste eu un problème de timing. C'est-à-dire que nous ne pouvions pas les activer ou les faire activer tant que nous n'avions pas les panneaux solaires qui fonctionnent en contrepartie. C'est une directive cantonale, nous devons répondre au Canton et aux besoins des utilisateurs des locaux c'est seulement maintenant que nous sommes en droit de pouvoir les utiliser.

M. Florian Volet (A)

Pour, peut-être réconforter la Municipalité, ayant eu un enfant cet été durant la canicule, au nouvel hôpital de Rennaz, il faisait 33 degrés dans les chambres. Ne vous inquiétez pas c'était généralisé, même dans des bâtiments minergie neufs. Prenez conscience de l'ampleur de la situation, l'ensemble de tous les bâtiments ne peuvent pas correspondre à des normes qui sont adaptés à des moments de grosses chaleurs comme nous en avons eu pendant 3 ou 4 jours.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

M. le Président

Sous ce point 14, afin d'éviter une dispersion des sujets, le bureau propose que, lorsqu'un sujet abordé peut engendrer des réactions, que l'on finisse d'abord les prises de parole sur ce sujet, avant de passer plus loin.

Mme Coralie Cristalli (VG)

Suite à ce qui vient d'être évoqué par rapport aux fortes chaleurs et concernant la réponse nous sommes allés travailler à l'ombre des arbres, j'aimerais poser la question à la Municipalité, qu'est devenu le projet bac et jardin avec les élèves qui était, il me semble prêt au mois de novembre 2022, il y'avait un budget qui avait été validé par M. Debétaz. Rien n'a été fait, la parcelle est toujours vide avec du gazon ras. Que devient ce projet qui pourrait être une alternative pendant les fortes chaleurs, il me semble qu'il était prévu qu'il y ait la possibilité, pour les élèves de venir, travailler dehors dans un jardin avec des arbres.

M. Hervé Liniger, Municipal

Je ne suis pas sûr d'avoir le souvenir de la présence d'arbre dans le projet qui nous a été présenté, mais de buissons, M. Debétaz aurait été plus à même de vous répondre, mais il me semble qu'il s'agit d'un projet en collaboration avec la direction des écoles et les classes qui sont engagées dans l'action Ecoschool.

En l'occurrence si elles ne sont pas venues vers nous pour le moment pour faire les plantations c'est peut-être qu'elles n'ont pas eu les ressources nécessaires.

Il semblerait, actuellement, que seules deux classes sur tout le collège aient adhéré au système, c'est peu et cela implique qu'il y a peu d'enseignants qui arrivent à suivre ce projet et nous ne parlons pas de l'été où durant les vacances quand il n'y a personne. Le reste de l'année ils ont déjà assez de mal, c'est pour cela qu'ils se concentrent sur les trois zones qui se trouvent entre les deux collèges, derrière où la spirale a été réalisée, le long du terrain Pléiades, il a quelques plantations qui ont été faites et la partie en jachère qui se trouve le long de l'ancienne grande salle du collège. Ils y laissent monter la végétation de manière naturelle. Au niveau de la parcelle qui se trouve de l'autre côté. La parcelle de l'ancien chalet, si rien n'a été fait c'est que rien n'était budgété sur l'année 2023 et ce n'est pas à nous Commune de le faire, c'est dans le projet Ecoschool.

Mme Coralie Cristalli (VG)

Vous étiez présent lors de la réunion où il y avait la Doyenne, M. Grangier, et ce n'est pas du tout cela qui a été prévu, c'était un projet où il y avait déjà un budget, des tables qui pouvaient être installées par la commune, ce n'était pas du tout à nous de planter ou d'acheter le mobilier.

M. Hervé Liniger, Municipal

Ce n'était pas à la commune de faire le travail, nous devons soutenir et apporter des réponses au même titre que l'aménagement que Mme la Directrice Boden a demandé pour la cour avec le banc rond autour des arbres ou d'autres aménagements. Il est clair que nous ne pouvons pas demander aux élèves, ni aux enseignants de payer de leur poche.

Mais planter les buissons c'était dans le cadre du projet « Ecoschool » que ce développement devait se faire, à ce jour nous attendons, car ils n'ont pas eu les ressources utiles. C'est pour cela que c'est resté naturel et que rien ne s'est construit. Après, cela ne veut pas dire que cela ne se fera jamais, il se peut que l'année prochaine, à la rentrée, d'autres classes puissent rejoindre le programme et mettre en route ce projet.

Mais ce qui est sûr c'est que ce n'est pas nous qui allons faire cet aménagement, c'est un projet qui doit se faire par l'école de concert avec la Commune.

Mme Coralie Cristalli (VG)

Vous confirmez que vous n'allez pas intervenir sur ce projet ?

Mme Arianne Rouge, Syndique

La Municipalité souhaitait que cet espace reste libre pour que les élèves puissent venir s'installer, il y avait des propositions avec des buissons arrondis et un serpentín qui occupait beaucoup d'espace sur cette parcelle. Par la suite l'école nous a demandé beaucoup de matériel, nous n'avions pas de budget pour cela en 2023. Aucun budget n'avait été présenté et après calcul nous arrivions à un montant conséquent.

Il leur a été expliqué que nous ne pouvions pas fonctionner comme cela, nous avons un budget et nous devons nous y tenir. Nous leur avons indiqué que s'ils souhaitaient du matériel, ils devaient nous présenter des montants, qui seront validés ou non selon les demandes, pour que nous puissions les intégrer dans le budget communal de 2024.

Ils nous ont envoyé un projet, ce dernier doit être approuvé en Municipalité, afin que cela figure dans le budget communal que le Conseil doit valider ainsi l'année prochaine il sera possible d'acheter des tables et des bancs comme ils le souhaitent.

Il y a le projet plantation et le projet mobilier, ce sont deux points différents, nous avons dû leur expliquer qu'il n'est pas possible de sortir l'argent au fur et à mesure des envies.

M. le Président

Je proposerai qu'il y ait une nouvelle séance et qu'une demande soit faite avec un projet au niveau budgétaire pour la séance de décembre.

Mme la Syndique et M. Liniger Municipal confirment qu'entre-temps cela a été fait.

Mme Martine Meier (C)

J'ai un vœu à exprimer :

Voeux - demande de consultation du conseil communal pour le Plan Climat

Par ce vœux, je demande à la municipalité d'organiser une séance spéciale de présentation du plan climat, nous donnant toutes les informations utiles et nécessaires à ce sujet. Séance lors de laquelle nous pourrions poser des questions et discuter. Cette présentation devrait indiquer les priorités identifiées et pourquoi, les mesures sélectionnées et le calendrier d'application souhaitable.

Donc merci, de bien vouloir nous impliquer assez tôt dans la réflexion, ce qui ne fera qu'enrichir celles de la Commission consultative Agenda 21 et pourra permettre de préparer et d'approuver le projet final plus rapidement. Je demande donc une consultation du Conseil communal, tout d'abord sans vote, sur le Plan Climat.

Mme Françoise Cork Levet (VG)

L'idée d'impliquer les conseillers communaux me fait plaisir, je suis membre de la commission Agenda 21 et le nombre de questions que nous recevons est important, elles émanent de différentes personnes, qui demandent où nous en sommes de ce plan. Cela rejoint la question posée en début de séance, j'appuie l'idée de Mme Meier, parce qu'on nous demande de quoi il s'agit et vous nous dites que vous allez faire, et que lorsque vous aurez avancé vous nous le direz (ex. fontaine, récupération d'eau, turbine, etc).

J'aime l'idée de partager plus d'informations dès maintenant.

M. Olivier Schorer (VG)

Je rebondis sur ce qui a été dit et cela pourrait être utile d'avoir ce plan climat car cela donnera la ligne directrice et les mesures qui seront prises en compte pour ces prochaines années. Ces mesures auront probablement des coûts qui seront à intégrer dans le budget que nous étudierons au prochain Conseil, il nous serait utile d'avoir ce plan climat avec les mesures.

M. Patrick Groux (C)

J'ai une demande à la Municipalité, c'est de ne pas nommer la motion « remboursement taxe forfaitaire de base », ce mot va faire tiquer le Canton et refuser ce préavis, il faut inscrire

« compensation d'une taxe forfaitaire de base par une mesure compensatoire, etc », mais surtout ne pas utiliser le mot « remboursement », merci.

Mme Henry Baudois Jocelyne (VG)

Nous étions intervenus concernant les îlots de chaleur dans le village, il me semble que nous avons beaucoup de goudron et nous avons parlé de reboiser, en mettant de grands arbres. Faut-il aussi mettre cela dans le budget pour que cela devienne vraiment opérationnel ou quelque chose a été fait ? Je n'ai pas remarqué qu'il y avait plus d'arbres dans le village, mais peut-être que je n'y suis pas assez souvent. Je souhaite savoir à quoi en est la demande de planter des arbres pour lutter contre les îlots de chaleur au village.

M. le Président

Je rappellerai que nous avons mis CHF 30'000 au budget fin 2022.

M. Michel Ceppi, Municipal

Nous avons eu une première séance avec un groupe qui a été créé afin d'étudier dans le village ce que nous pouvons planter et où, nous sommes en pleine étude, car nous avons trouvé d'autres endroits où il y aurait la possibilité de planter des arbres. Il y avait des inconvénients avec les conduites du SIGE qui étaient dessous, des soucis pour certaines plantations, nous aimerions planter des arbres cet automne, car cela ne se fait pas en été, c'est dans le pipeline et nous allons dépenser cet argent, ne vous inquiétez pas.

M. Benjamin Bigler (VG)

Je regrette que la Municipalité ait refusé l'extension de la terrasse du café de la Place. En effet comme je l'ai appris dans le journal Riviera Chablais du 13 septembre, la Municipalité a refusé l'extension de la terrasse sur une place de parc adjacente. Ceci a pourtant été autorisé durant le COVID et plusieurs autres communes ont pérennisé ce style d'aménagement, Je déplore que, encore et toujours, les places de parcs soient favorisées, 20 places assises supplémentaires à la terrasse rapportent plus à la société et au village qu'une place de parc gratuite.

M. Tiago Ribeiro (VG)

J'ai appris, mais je demande une confirmation à la Municipalité, que la fête multiculturelle qui se déroule à la place Robin et qui attire passablement de monde, y compris de notre commune reçoit CHF 100.- de notre commune et c'est un montant que je trouve faible. Je fais le vœu qu'à l'avenir, étant donné qu'il y a pas mal de gens des bas qui sont un peu oubliés et vu que nous avons un budget culturel, d'augmenter si possible cette participation. C'est ce qui m'a été dit au cours d'une discussion avec un membre du comité.

De ma propre initiative, j'ai trouvé le montant assez faible et je propose d'augmenter la participation à cette fête qui réunit pas mal de monde, y compris de notre commune.

M. Cédric Desmet, Municipal

Au niveau des donations nous sommes sollicités de nombreuses fois par semaine, nous avons mis la règle de donner CHF 100 pour chaque sollicitation qui vient de la Riviera, que ce soit culturel, sportif ou social. Nous aurions un problème d'équité si nous privilégions une commune plus qu'une autre et une association plus qu'une autre. Après, il est clair que nous allouons des montants plus conséquents pour les associations de notre commune, mais dès que nous sommes sur une autre commune de la Riviera, nous avons décidé de fixer cette règle par équité.

Mme Martine Meier (C)

Vous avez indiqué, en début de séance, que le postulat neige avait été retiré, je me dois malheureusement de revenir sur ce sujet.

Le contrat de déneigement, comme les contrats pour des tronçons privés, a été annulé auprès de 81 personnes au mois de juillet. Cependant, malgré la possibilité qui existait de le faire, j'ai renoncé à présenter un postulat qui demande à la Municipalité de continuer ses services ceci pour les raisons suivantes :

Cette décision est entièrement du ressort de la Municipalité, toutes les pétitions réunissant des signatures, les postulats suivis des conclusions d'une commission ou des supplications sont inutiles s'il n'y a pas l'ouverture pour changer quelque chose à la mesure prise.

De plus plusieurs bénéficiaires ont conclu des contrats avec des prestataires privés, tout reprendre serait très compliqué.

Tout cela sera juste une perte de temps pour tout le monde d'en discuter. Cette situation appelle cependant quelques commentaires :

Les problèmes relatés liés à ces services payants sont réels, mais sont-ils graves, nombreux et sont-ils avérés, cela seule la Municipalité le sait peut-être. Je pense que dans cette situation il aurait été correct d'inviter les bénéficiaires à une rencontre qui aurait permis d'avoir une meilleure compréhension de la situation et qui aurait pu amener des discussions ou des solutions. Une autre solution aurait été d'envoyer une lettre aux bénéficiaires, les informant des divers problèmes et de la possibilité que ce service soit annulé au cas où les problèmes devaient perdurer.

Il est regrettable que la façon de faire n'ait laissé aucune place aux personnes concernées pour s'exprimer, oui M. Michel Ceppi a rencontré des personnes qui se sont plaintes, mais il aurait été plus judicieux de les rencontrer avant de prendre la décision. Oui tout a été fait dans le cadre légal, les délais plus longs que requis, informations factuelles, etc.

Mais qu'en est-il de la qualité de la communication, de la relation aux habitant.e.s, nous sommes une petite commune où la rencontre avec les habitants est encore possible, en amont des décisions s'il vous plait.

Une rencontre, une consultation, une écoute, pourraient bien éviter et solutionner les problèmes.

M. Régis Duchesne (VG)

Je fais partie des personnes impactées par cette décision, j'aurais également aimé que la commune nous informe plus tôt de cette décision d'annuler cette convention de manière unilatérale, par exemple nous le dire au sortir de l'hiver dernier, car nous aurions eu 9 mois pour nous organiser, plutôt que d'envoyer un recommandé en juin ou en juillet pour nous le dire.

M. le Président demande si la pétition déposée est adressée au Conseil ou à la Municipalité.

Mme Martine Meier (C)

La pétition a été déposée au greffe et je ne saurais vous dire si elle s'adresse au Conseil ou à la Municipalité.

La Municipalité confirme que la pétition a été déposée au greffe et qu'elle s'adresse à la Municipalité.

Mme Sophie Novy (C)

J'avais un vœu, avec M. Vincent Dellsperger, cela fait quelques mois maintenant qu'il travaille pour la commune avec les Municipaux et je pense que cela serait bien qu'il vienne se présenter au conseil comme l'avait fait M. Nicolas Grangier et comme va le faire Mme Volet, je pense qu'il est toujours agréable de pouvoir mettre un visage sur un nom et de connaître un peu plus ce Monsieur.

Mme Carvi Stucki (C)

Je voulais faire remarquer à tout le monde, si vous ne l'avez pas déjà vu, les belles fleurs qui décorent la salle, je ne me rappelle pas que l'année passée nous ayons eu cela et je voulais remercier M. De Graffenried si c'est son initiative.

M. Ch. De Graffenried, concierge de la Chapelle

Je me permets de prendre la parole parce qu'il faut rendre justice et rendre à César ce qui est à César. Hier il y a eu la réunion des nouveaux habitants qui sont passés par la chapelle et c'est à l'occasion de cette visite que ces décorations florales ont été offertes par Mme Janine Rüfenacht pour le gros bouquet multicolore et par Mme Christine Cuénod Cochard pour les deux petits bouquets. Moi-même j'ai fait mon possible depuis hier soir et aujourd'hui, car je me trouvais à un mariage à Paris. Il faut adresser ces remerciements aux personnes concernées et je les leurs

transmettrait, pour Mme Cuénod Cochard il s'agit des fleurs de son jardin et elles sont magnifiques.

M. le Président

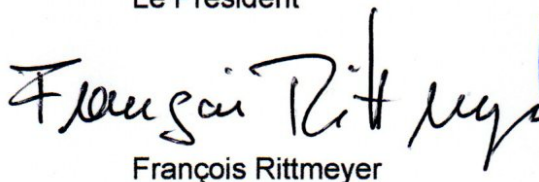
La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos la séance à 20h59, remercie chacun pour son travail et rappelle que la prochaine séance de notre Conseil sera le 11 décembre, à 20h00 à la Grande Salle.

Il souhaite à tous un bon apéro, une bonne rentrée et une bonne nuit.

Applaudissements de l'assemblée.

Au nom du Conseil communal

Le Président


François Rittmeyer



La secrétaire


Céline Morier

Annexes : Postulat de M. François Morier-Genoud et interpellation de M. Tiago Ribeiro

Postulat : Collaboration intercommunale avec Vevey pour la mise en conformité des arrêts de bus du Chemin Vert, la réfection de celui-ci ainsi que la mise en place des conduites de chauffage à distance.

Monsieur le président, chers collègues,

Je souhaite attirer votre attention sur une question d'importance pour le développement harmonieux de notre région. Il s'agit de la route du bas de Corsier-sur Vevey, le Chemin Vert, que nous partageons avec la commune de Vevey. Le Chemin Vert nécessite une mise en conformité des arrêts de bus pour répondre à la loi sur les handicapés ce qui amène également à la réfection de la route. Cependant, afin de garantir une coordination efficace et un résultat optimal, il est essentiel que les deux municipalités travaillent de concert et établissent un dialogue constructif.

Je propose donc que notre Municipalité prenne des mesures pour engager un processus de collaboration étroite avec la commune de Vevey. Notre souhait est que les deux communes puissent établir un dialogue ouvert et transparent afin de planifier et de réaliser les travaux de manière coordonnée, en tenant compte des intérêts et des besoins de chacune des parties impliquées.

Il faut relever dans ce secteur le manque d'arborisation, un éclairage obsolète et l'opportunité de passer la zone en 30km/h afin de préserver la population des nuisances sonores.

Il convient également de mentionner que la commune de Vevey a récemment mis en place un système de chauffage à distance, comprenant des conduites qui seront installées sous la route en question. C'est une opportunité pour Corsier-sur-Vevey de voir dans quelle mesure elle pourrait bénéficier de cette infrastructure et par ce biais, de contribuer à la transition énergétique. Il est donc essentiel que la commune manifeste un intérêt marqué pour ce développement et que nous coordonnions nos efforts pour en tirer pleinement parti. Ceci ne pourra se faire qu'en participant aux infrastructures de bases qui seront posées à cette occasion.

La collaboration entre nos deux communes présente de nombreux avantages. Elle permettra d'économiser des ressources, de rationaliser les travaux et de minimiser les perturbations pour les résidents et les usagers de la route. De plus, en travaillant ensemble, nous pourrions partager nos connaissances et nos compétences, ce qui favorisera une meilleure planification et une exécution plus efficace des travaux.

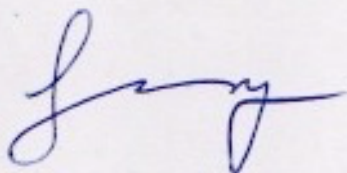
En conclusion, il est de notre devoir de garantir une gestion responsable et coopérative de nos ressources communes. Je vous invite donc à soutenir ce postulat, afin que la municipalité de Corsier-sur-Vevey étudie l'opportunité d'initier un dialogue constructif avec la commune de Vevey et afin de pouvoir collaborer de manière étroite pour la réalisation des travaux routiers et de la pose de conduite du chauffage à distance.

Cette démarche permettra de promouvoir le développement durable de notre région et améliorera la qualité de vie de nos concitoyens.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et je reste à votre disposition pour toute discussion supplémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et chers collègues du Conseil communal, l'expression de mes salutations les meilleures.

François Morier-Genoud



Interpellation – Canicule et dangers pour les plus jeunes

Notre pays, comme bien d'autres en Europe et dans le monde, a affronté cette année des périodes caniculaires d'une intensité et d'une longueur sans précédent. La faute évidemment à l'impact désastreux de l'homme sur son environnement et aux mesures bien trop faibles prises par les autorités à tous les échelons pour lutter vraiment contre les bouleversements qui s'annoncent, et dont beaucoup sont déjà visibles, dépassant souvent et de manière particulièrement inquiétante les prévisions les plus alarmantes des expert.e.s. La population entrevoit déjà, à l'échelle mondiale, régionale et locale, les effets importants du changement climatique et ses conséquences non négligeables sur sa qualité de vie.

Malheureusement, les expert.e.s (climatologues, météorologues, etc) sont unanimes pour dire que des épisodes comme le récent « dôme de chaleur » vont s'intensifier et devenir plus fréquents à l'avenir. En parallèle, les médecins ont bien insisté sur les effets néfastes de ces épisodes sur la population, en particulier sur les plus sensibles (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, personnes malades, etc).

Face aux bouleversements désormais inéluctables de notre environnement, il nous faut non seulement des mesures fortes et visionnaires (pour freiner les changements en cours), mais aussi, et c'est regrettable, nous adapter pour garantir notre vie.

Or, nos élèves ont dû, dans un nombre effarant d'écoles du canton, affronter des températures dépassant allègrement les normes sanitaires dans leurs classes, ce qui a nui à leurs capacités d'apprentissage et potentiellement à leur bien-être, voire à leur santé. Et en cela, Corsier n'a pas échappé à cette règle, les bâtiments scolaires étant peu adaptés à de telles températures. Pire encore, pendant le dôme de chaleur, dans notre flambant neuve SAP (crèche provisoire) du village, le thermomètre a régulièrement affiché 30 à 33° Celsius dans les bâtiments, contraignant l'équipe encadrante à sortir dehors en plein après-midi caniculaire pour tâcher de préserver nos plus petits ! Dès lors, compte tenu de cette situation qui ne doit plus se reproduire, nous nous permettons quelques questions :

- Quelles mesures ont été prises au printemps et cet été, que ce soit dans les bâtiments scolaires, parascolaires et préscolaires, pour anticiper cette situation prévisible et préserver les enfants (ainsi que le personnel) ?
- Sachant que des épisodes de chaleur comme celui évoqué vont devenir de plus en plus fréquents et intenses à l'avenir, quelles mesures sont envisagées pour éviter de façon durable la mise en danger récurrente de la santé des enfants des communes du cercle (ainsi que du personnel) ?

En vous remerciant d'avance pour les réponses que vous voudrez bien donner à notre interpellation.

La Gauche !

